الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/08/2025

Rabat, le 1er août 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *la société Best Financière* a déclaré avoir cédé sur le marché de blocs, le 16 juillet 2025, 547 813 actions *Vicenne*, au cours unitaire de 236 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 33,33% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, *la société Best Financière* déclare détenir 3 018 699 actions, soit une participation de 29,42% dans le capital de *Vicenne.*

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *la société Best Financière* envisage d'arrêter ses ventes sur la valeur *Vicenne*.

*Best Financière* déclare agir de concert avec *M. Adil Bennani.*

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 62
dfsp@ammc.ma